



COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 janvier 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 16 janvier 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Julie ROULLARD-NOUGARET, Muriel ARTIQUE, Christelle BOUDAMOUZ, Johann MATHIEU, Thierry ROULLARD, Christelle PORTIER, Joël DEMIERRE, Fanny MERMET-BOUVIER,

Absents : Lionel DUJOUX, Céline DETURCHE, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Hakim GHEMMOUR, Ana-Maria MARTIN, Martine DONNA,

Céline DETURCHE a donné procuration à Sandrine DETURCHE

Ana-Maria MARTIN a donné procuration à Thierry ROULLARD

Marie-Bernadette BASTARD MADER a donné procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET

Lionel DUJOUX a donné procuration à Joël DEMIERRE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 09

Nombre de Votants : 13 (dont 4 procurations)

Secrétaire de séance : Christelle BOUDAMOUZ

N° 2026-06 : DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.

Madame le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien et l'aménagement des espaces verts pour la saison estivale. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} avril 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée initiale de 6 mois sur une période maximale de 12 mois, renouvelable une fois sur cette même période.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide avec :

-2 abstentions : Thierry ROULLARD (dont 1 procuration)

-11 voix pour (dont 3 procurations)

- **DE CREER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'entretien et aménagement des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures à compter du 1^{er} avril

2026 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvelable une fois sur cette même période.

- **DE DIRE** que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2026.

Certifié exact
La secrétaire de séance
Christelle BOUDAMOUZ



Massongy, le 23 janvier 2026
Le Maire,
Sandrine DETURCHE

